

Règlement

Agrément et Sécurité

Numéro d'agrément Jeunesse et Sports : 038.357.715

Concernant l'accueil de groupes de mineurs, la MFR Le Village peut accueillir 66 enfants à l'internat.

Conditions et charges

La MFR Le Village loue en gestion libre. Elle ne prend pas en charge la cuisine, l'intendance, le ménage, la vaisselle et le service. Elle fournit les produits d'entretien spécifiques au lave-vaisselle et le papier hygiénique.

Le téléphone et les produits d'entretien courants sont à la charge du locataire. Attention à ne pas utiliser de javel et tout produit contre-indiqué pour les fosses septiques.

Annulation

Pour toute annulation faite dans un délai inférieur à 30 jours, l'établissement conservera 50 % du montant total dû, et 25 % dans un délai supérieur à 30 jours.

Pour les séjours de plus d'une semaine, il sera facturé 40 % du montant total pour l'annulation supérieure à 90 jours, 50 % pour l'annulation comprise entre 60 et 90 jours, 60 % pour l'annulation inférieure à 60 jours.

Caution

La caution sera restituée après état des lieux. Si le montant de la caution est inférieur au coût des travaux de remise en état, ils seront facturés totalement au locataire. En cas de litige concernant l'état de propreté des locaux, l'établissement fera intervenir une entreprise de nettoyage dont le coût sera facturé en totalité au locataire.

Les séjours longs impliquent forcément l'intervention de la même entreprise en fin de location, la facture accompagnant le coût de location des bâtiments.

Généralités

Un état des lieux sera réalisé avant la prise en charge du groupe. Le locataire s'engage à rendre les locaux dans leur état initial. Toute détérioration du matériel, prestations de ménage ou travaux de remise en état entraînera une facturation de la MFR au locataire. Tout dysfonctionnement et réparation durant le séjour est à la charge du locataire. Le locataire s'engage à respecter la réglementation et le voisinage.

Règlement intérieur

Il est interdit :

- De fumer dans les locaux
- De changer les lits, armoires, bureaux, chaises de place
- De sortir des chambres les couvertures, couettes, alèses, et tout matériel appartenant à l'établissement
- De peindre et d'afficher les murs
- D'amener des animaux domestiques

La MFR Le Village ne fournit pas les draps, les taies d'oreillers et les housses de couettes.

Les organisateurs de longs séjours pour personnes handicapées devront impérativement se munir d'un jeu de deux alèses par personne.

La MFR n'est en aucun cas responsable des vols durant le séjour.